

## LE RÉSEAU

Air de Midi est un réseau de structures d'art contemporain en région Occitanie.

L'association porte un dessein fondamental : la visibilité et le développement de l'art contemporain. Elle s'attache à soutenir et à valoriser, conformément aux missions de tous ceux qui la composent, la création contemporaine dans le champ des arts plastiques et visuels, sa diffusion auprès du plus grand nombre et son enseignement, en fédérant les différentes structures consacrées à ce domaine sur le territoire régional.

L'activité d'air de Midi s'inscrit dans l'esprit de la charte des missions de service public pour les institutions d'art contemporain. Le réseau développe des actions communes visant à promouvoir :

- la création, la recherche et la formation ;
- la diffusion de l'art contemporain auprès du plus grand nombre ;
- la valorisation et le rayonnement des actions d'art contemporain ;
- la meilleure visibilité de l'art contemporain ;
- l'information et la communication entre ses membres ;
- les démarches d'intérêt en faveur de l'art contemporain.

## CRITÈRES D'ADHÉSION

Toute personne morale, publique ou privée, remplissant de façon régulière une mission de production, de diffusion ou de formation dans le domaine de l'art contemporain en Occitanie et souhaitant être membre actif d'air de Midi, doit :

- avoir une activité permanente et pérenne dans le champ de l'art contemporain, avec un budget dédié aux activités ;
- avoir une existence de trois ans minimum ;
- être parrainée par deux membres actifs de l'association et agréé aux deux tiers par le Conseil d'administration.

Toute adhésion implique :

- l'acceptation et le respect des statuts et du règlement intérieur de l'association ;
- une participation active à la vie de l'association et une forte implication dans les actions collectives proposées ;
- participer activement aux différentes réunions du réseau : AG, CA, réunions de travail etc.
- impliquer leurs équipes dans les activités du réseau ;
- fournir au réseau dans les délais impartis les informations nécessaires à la réalisation de documents de travail indispensables à la vie de l'association ;
- mentionner l'adhésion au réseau Air de Midi sur les supports de communication et d'information diffusés propre à chaque structure, de relayer les informations du réseau notamment dans leur newsletter.

## COMMENT ADHÉRER

Les personnes morales souhaitant adhérer pour l'année en cours doivent envoyer leur candidature, adressée aux coprésidents. Le dossier doit contenir les documents suivants :

- une lettre de motivation ;
- le bilan d'activité de la structure des années N-2 et N-3 ;
- 2 lettres de parrainage.

Les demandes d'adhésion sont traitées une à deux fois par an par le Conseil d'Administration.

Les membres actifs versent une cotisation modulée selon le budget de fonctionnement annuel de leur structure.

Les montants des cotisations appliqués suivent les tranches ci-dessous définies :

- 100€, pour les membres ayant un budget total annuel inférieur à 200 000€
- 200€, pour les membres ayant un budget total annuel entre 200 000 et 600 000€
- 400€, pour les membres ayant un budget total annuel entre 600 000 € et 1 000 000€
- 500€, pour les membres ayant un budget total annuel supérieur à 1 000 000€